





# La procédure de suivi des infractions urbanistiques

**D**epuis l'entrée en vigueur du CoDT, le régime des infractions urbanistiques est celui (pour ne pas dire le seul) qui a subi les modifications les plus importantes. La consécration d'un régime d'« amnistie » est une des évolutions la plus marquantes qui impacte, quasi quotidiennement, les autorités publiques, les citoyens, les notaires et les architectes.

Afin de faire le point sur ces évolutions, tout en dressant un premier bilan sur les pratiques développées après un an d'application de ce régime, l'Union des Villes et Communes de Wallonie, en collaboration avec la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, vous invite à une matinée d'information sur ce thème.

Afin de répondre au plus près aux préoccupations de nos membres, cette matinée se déroulera en deux temps. La première partie sera dédiée à un rappel « théorique » des principes et procédures avec un focus spécifique sur les questions les plus fréquemment posées en matière d'amnistie. La seconde partie donnera la parole aux acteurs de terrain – administration communale, administration régionale et parquet – pour qu'ils puissent expliquer leurs rôles respectifs, leurs compétences, leurs pratiques et les relations qu'ils entretiennent.



## PROGRAMME

---

8 h 30 Accueil-café

---

### EN THEORIE

9 h 00 **Objectifs de la réforme et les actes constitutifs d'infraction**

Par *Arnaud Ransy*, Conseiller, UVCW

---

9 h 20 **Le régime des amnisties**

Par *Thibault Ceder*, Conseiller, UVCW

---

9 h 40 **La procédure de poursuite des infractions**

Par *Luc L'Hoir*, Directeur, Direction juridique des Recours et du Contentieux, DGO4, SPW

---

10 h 10 Questions - Réponses

---

10 h 30 Pause-café

---

### DANS LA PRATIQUE

11 h 00 **Au niveau du parquet, comment sont suivies les infractions ?**

Par le Substitut du Procureur du Roi

---

11 h 20 **Au niveau de l'autorité régionale, comment sont suivies les infractions ?**

Par *Ludivine Nowé*, Attachée-juriste, Direction extérieure Liège 2 (13/6) et *Cédric Dresse*, Fonctionnaire délégué, Direction extérieure Hainaut 1 (20/6), DGO4, SPW

---

11 h 40 **Au niveau de l'autorité communale, comment sont suivies les infractions ?**

Par des représentants communaux

---

12 h 10 Questions - Réponses

---

12 h 30 Fin

---



## MATINÉE D'ÉTUDE

# INFORMATIONS PRATIQUES

### Où ? Quand ?

**Amay**

**13/6/2018**

Centre culturel d'Amay  
rue Entre-Deux-Tours 3  
4540 Amay

**Frameries**

**20/6/2018**

UPHOC  
avenue des Nouvelles  
Technologies 59  
7080 Frameries

### Renseignements

**Contactez le Service Formation : Trang Phan**

Tél. : 081 24 06 39 - Fax : 081 24 06 93

E-mail : [formation@uvcw.be](mailto:formation@uvcw.be)

### Inscription en ligne uniquement

Au plus tard une semaine avant l'événement

La participation est gratuite

**L'inscription est obligatoire**

Le nombre de participants étant limité, si vous ne pouvez être présent pour des motifs impérieux, nous vous prions de bien vouloir nous avvertir le plus tôt possible.

**Pour vous inscrire en ligne:**

**[www.uvcw.be/formations/1670](http://www.uvcw.be/formations/1670)**